



## Editorial

### Editorial du Cancanier – avril 2017

Didier Chapuis, Municipal



Chauffeur, roulez lentement car je suis pressé. C'est l'une des nombreuses citations attribuées à Winston Churchill qui l'aurait dite à son chauffeur alors qu'ils se déplaçaient sous les bombardements à Londres.

Cependant en ce début d'année 2017, je suis très heureux d'être à la Municipalité et de voir se concrétiser le début des travaux de réaménagement du Vieux Village. Les premières démarches entreprises pour ce dossier datent de 2002. Ces travaux seront suivis d'importants chantiers à la route de Lausanne et à la route de la Gare.

Sans les dangers de l'époque, peut-être est-ce le même rythme auquel il faut nous habituer pour le traitement des dossiers au sein de la commune afin d'être certain de leur aboutissement. La réalité est que, bien malgré nous, le temps s'écoule plus vite qu'on ne le pense et que leur traitement dure souvent plus longtemps que prévu. Que cela soit la complexité du dossier, les délais de recours, les négociations avec les partenaires, les séances de conciliations, les prises de position du Canton qui ne viennent pas, ou plus prosaïquement un simple oubli, les raisons sont multiples mais explicables.

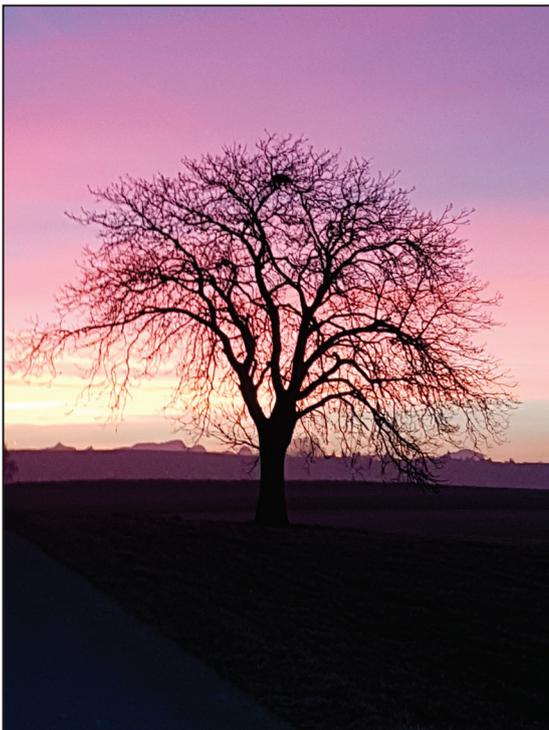
D'aucuns diront que c'est la faute à la Municipalité. Avec cinq messieurs au sein de l'exécutif, le doute peut subsister, car tout le monde le sait un homme ne sait faire qu'une seule chose à la fois .....

La Municipalité est consciente des désagréments que ces travaux occasionneront et nous souhaitons bien entendu qu'ils durent le moins longtemps possible. Les habitudes des uns et des autres seront bouleversées, la patience de chacun mise à l'épreuve, c'est pourquoi nous sollicitons votre compréhension et votre indulgence durant ces prochains mois. Nous vous en remercions d'avance.

Mais comme le dit la chanson, c'est pour que notre village soit plus beau qu'avant.

Avec mes plus cordiales salutations.

## Concours photo



Bernard Bôle a gagné le concours et reçoit un bon pour une carte journalière



- 2 Communications de la Municipalité
- 4 Conseil communal du 6 mars 2017
- 5 15ème fête de l'Abbaye des Mousquetaires
- 6 Historique du chœur mixte L'Aloëttaz
- 6 Grand succès pour le repas de soutien du FC Venoge
- 7 Joli succès pour le carnaval, malgré une météo capricieuse
- 7 Poursuivons l'élimination des neophytes envahissantes !
- 8 Madeleine Chamot-Berthod, une star des années 50
- 10 Entreprises locales
- 12 Vision
- 14 Avis de travaux
- 14 Travaux bruyants
- 14 Mise de bois de feu
- 14 49ème Fête cantonale des Chanteurs vaudois à Echallens
- 15 Memento, agenda et jubilaires
- 16 L'ouvrier au village

## Impressum

### Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

### Mise en page

Joël Cavat

### Comité de rédaction

Katherin Laffely, Bernard Morel, Henri-Robert Borgeaud, Joël Cavat

### Correctrice

Angel Bannwart

### Impression

Imprimerie de Beaulieu SA

### Adresse

Le Cancanier, Case postale 67,  
1305 Penthalaz,  
lecancanier@penthalaz.ch

## Administration générale, culture, police, urbanisme, mobilité et transports

Piéric Freiburghaus, syndic

### Parcelle n° 585, ch. des Fourches

Le 26 janvier 2009, le Conseil communal avait accepté la vente de la parcelle communale n° 585, au prix de CHF 120.- / m<sup>2</sup>, soit pour un montant total de CHF 181'200.-.

Le 16 avril 2013, un acte de vente à terme conditionnelle avait été conclu devant notaire, avec la société LARGO Immobilier SA. Une des conditions mentionnait que la vente était subordonnée à l'obtention d'un permis de construire définitif et exécutoire. Il était également stipulé que l'acheteuse pouvait en tout temps exiger que la vente soit exécutée, même si la condition précitée n'était pas remplie. Ce que l'acheteuse a ensuite fait valoir.

Dans cet intervalle, deux dossiers d'enquête avaient été déposés. Ils avaient fait l'objet d'oppositions et pour divers motifs, la Municipalité n'avait pas délivré le permis de construire.

L'acheteuse a alors interjeté un recours contre cette décision auprès de la CDAP. La Cour a rejeté le recours. La Municipalité n'a de ce fait pas accepté de signer l'acte d'exécution de vente.

Au vu de ce refus, l'acheteuse a demandé l'exécution de cette vente auprès de la Chambre patrimoniale cantonale. Après plusieurs séances de conciliation, aucun accord n'a pu être trouvé. L'acheteuse a finalement obtenu gain de cause auprès de la Chambre patrimoniale qui a jugé et ordonné que la vente soit exécutée et la parcelle transférée.

Ce transfert n'a toujours pas été requis auprès du Registre foncier. C'est pourquoi la Commune est encore mentionnée en qualité de propriétaire.

### Démarche participative

La Municipalité est en train d'élaborer le cahier des charges pour un plan directeur localisé sur le centre de la localité, dont les objectifs s'appuieront sur les résultats de la démarche participative.

Les dossiers inhérents à ce début de législature et les changements de personnes de référence au sein de l'Association équiterre sont les raisons de ce décalage dans la suite du processus. Nous remercions l'ensemble des participants aux deux sessions de la démarche de leur compréhension.

### Passerelle entre le chemin de Valrose et le chemin de l'Islettaz

Les travaux de construction de la nouvelle passerelle piétonne entre les chemins précités, permettant également l'accès aux poussettes et vélos, débiteront à mi-mars et se termineront à mi-septembre 2017.

Durant toute cette période, la liaison entre les divers

quartiers du village et la gare de Cossonay-Penthalaz sera assurée par la passerelle provisoire existante.

### Plans de quartiers à Cossonay

La Municipalité était intervenue, sous forme d'oppositions, lors des enquêtes publiques des plans de quartiers « Route de Morges Nord » et « Condémines Stand ». Les arguments portaient sur les questions de génération de trafic et de report modal, notamment par l'opportunité de création d'un parking relais à proximité de la station supérieure du funiculaire.

Ladite autorité a ensuite fait recours auprès de la COAP, en conformité des dispositions de l'art. 61 LATC, contre la décision du Conseil communal du 27.06.2016 et contre celle du Service du développement territorial du 05.09.2016, approuvant préalablement le Plan de quartier « Route de Morges Nord ». A ce jour, la Cour n'a pas délibéré.

Indépendamment de cette procédure, notre Commune a été invitée à une séance organisée par Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline De Quattro, la Municipalité de Cossonay et les Préfets des Districts de Morges et du Gros-de-Vaud. A la demande de notre Municipalité, Mme la Conseillère d'Etat, Nuria Goritte, en charge de la mobilité, sera associée à la rencontre.

La Municipalité a finalement fait une intervention lors de la récente enquête publique du Plan de quartier Chien Boeuf, reprenant les mêmes arguments liés à la mobilité.

### Université populaire de Lausanne

L'Université Populaire de Lausanne a pour vocation de favoriser la formation continue des adultes en proposant des cours du soir afin de s'accorder aux horaires de tous. Or, sensible à la difficulté, au temps consacré aux déplacements et à la fatigue engendrée, elle a choisi de « venir » plutôt que de « faire venir » en élargissant notre offre de cours et balades à la région du Gros-de-Vaud. C'est pourquoi, après avoir initié un programme à Echallens en 2016, l'UPL lance ce printemps, avec le soutien de la Municipalité, deux cours à Penthalaz : « L'Opéra romantique allemand » et « Les aventures de Tintin en 114 langues ». Cette offre sera étoffée lors de la saison automne-hiver 2017-2018. Le programme peut être consulté sur le site [www.uplausanne.ch](http://www.uplausanne.ch). Des brochures sont également disponibles au secrétariat communal.

# Finances, promotion économique, ressources humaines et services sociaux

---

Didier Chapuis, vice-syndic

## Greffe municipal

C'est plus de 500 dossiers de candidatures qui sont parvenus à la Municipalité pour le poste de secrétaire adjoint. Adjoint et non adjointe car finalement notre choix s'est porté sur la personne de Monsieur Angel Bannwart. Monsieur Bannwart, né en 1981, a travaillé dans diverses administrations. Il est au bénéfice d'un bachelors en science politique réalisé en cours d'emploi. Son entrée en fonction est fixée au 15 mars.

## Services extérieurs

Afin de palier une absence de longue durée, M. Fakir Krraba a rejoint l'équipe au début du mois de mars pour une durée déterminée. C'est la troisième fois que nous faisons appel à M. Krraba, qui peut se libérer rapidement.

# Ecoles, parascolaire, santé, sports et informatique

---

Yves Jauner, municipal

## Ajerco

Le 31 janvier un conseil extraordinaire a eu lieu à Penthaz. Présentation d'un préavis pour la création en août 2017 de 22 places d'accueil préscolaire à Cossonay, ceci afin de répondre à une forte demande.

Le coût de fonctionnement de la garderie d'accueil préscolaire prévue dans le plan de développement est de CHF 13.- par habitant. Le préavis a été accepté par les délégués présents.

## SDIS Venoge

La 110ème assemblée des délégués et concours de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers aura lieu les 5 et 6 mai 2017.

L'assemblée générale se déroulera à l'Isle le 5 mai et le concours sur les sites de Cossonay et Penthalaz le 6 mai.

Le comité d'organisation de cette manifestation est composé de : Mme Hautier Charrotton, présidente, Major Thierry Burnat, 1er vice-président, M. Bernard Ebener, 2ème vice-président, Sgtn Nicole Kälin, secrétaire et Cap. Patrick Arn, trésorier.

# Patrimoine bâti, énergies renouvelables, patrimoine vert, secours et sécurité

---

Yvan Rochat, municipal

## Bois de Vaux (Vieille Venoge)

Projet d'îlot de sénescence (vieillissement naturel)

Le site du Bois de Vaux consiste en un ancien bras mort de la Venoge. Il est inscrit dans plusieurs inventaires fédéraux et cantonaux. Le projet d'îlot de sénescence ne concerne que la zone située au sud de la voie de chemin de fer.

Le Bois de Vaux est également inscrit à l'Inventaire des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale. Exemples : triton palmé, triton alpestre, sonneur à ventre jaune, crapaud commun, grenouille rousse.

Quelques travaux sont prévus avant le classement du site.

**Abattage** de résineux pour un apport de lumière. Les peupliers sont en phase de sénescence avancée et sont en partie déjà écroulés, un annelage (action d'inciser l'écorce d'un arbre pour le tuer ou l'affaiblir sans avoir à le couper) n'est donc pas requis pour accélérer leur disparition.

Une coupe doit également se faire en lisière de cette zone. Ces arbres seront récupérés et façonnés en bois de feu ou vendus.

**Cette zone humide**, difficile d'accès pour l'entretien où il n'y a pas eu de travaux jusque-là, nous permet de répondre à la demande du Canton quant à l'effort des communes de recréer des zones de biodiversité.

La Municipalité envisage donc, après étude et visite future avec l'inspecteur forestier, de signer une convention avec l'Etat de Vaud qui mettrait cet îlot du Bois de Vaux en site protégé de par sa biodiversité.

## Forêts

La coupe de bois 2017 a été réalisée au lieu dit "En Rié" sur la droite en remontant le long de la Molombe, direction Daillens, où 180 m<sup>3</sup> de bois avaient été marqués lors du martelage de l'automne 2016. Une coupe dite "de sécurité" a été réalisée le long du chemin de la Lisière.

Une grande partie de ce bois se retrouvera lors de la mise du printemps.

## Une nouvelle maladie s'attaque au frêne

Depuis quelques années, le frêne, une essence largement répandue dans le canton de Vaud, est victime d'une maladie fongique aiguë :

le flétrissement du frêne, ou chalarose. Ce champignon originaire du Japon s'est propagé à vive allure dans toute l'Europe en y causant des dégâts considérables. Il a été observé pour la première fois en Suisse en 2008 et dans le canton de Vaud en 2010 et ne cesse de se propager surtout en forêt.

Cette maladie rend le bois friable et cassant, et peut présenter un danger.

A l'heure actuelle, il n'existe aucune mesure phytosanitaire efficace permettant de traiter les arbres malades ou même d'enrayer la

propagation de cet agent pathogène.

### **Autre menace : l'agrile du frêne**

L'agrile du frêne est un coléoptère qui se reproduit sous l'écorce et creuse des galeries, tuant l'arbre à petit feu. En provenance d'Asie, ce parasite destructeur est extrêmement envahissant. Il s'attaque aux essences de frêne.

Les gardes-forestiers restent attentifs à ces phénomènes pour prendre, le cas échéant, les mesures qui s'imposent.

## Conseil communal du 6 mars 2017

Sylvette Grandchamp

La séance du Conseil communal est ouverte à 20h15. M. Eric Joseph, Président, souhaite la bienvenue au Syndic, aux Municipaux, aux Conseillères et Conseillers communaux, aux représentants de la presse. 42 conseillers sont présents à cette séance.

Au chapitre des opérations préliminaires, deux petites modifications seront apportées au PV de la séance du 12.12.2016 concernant des erreurs de noms et prénoms.

M. Eric Joseph passe à la lecture du courrier et nous lit la lettre de démission de Mme Valérie Rosset, secrétaire du Conseil qui a décidé de quitter ses fonctions au 31.12.2016. Nous avons une deuxième démission, celle de M. Steve Pidoux, Conseiller communal qui quitte la commune et de ce fait le Conseil communal pour aller s'installer à Gollion.

### **Ordre du jour de la séance**

L'ordre du jour est modifié, l'assermentation d'une nouvelle conseillère devant y figurer.

### **Assermentation de Mme Valérie Codina Cervellin**

Suite au départ de M. Pidoux, le groupe PLR présente Mme Valérie Codina Cervellin, première viennent-en-suite des élections de 2016. Mme Codina Cervellin vit à Penthalaz depuis 1999. Mère de 2 enfants, elle travaille actuellement comme chef de projet. Mme Codina Cervellin a solennellement

prêté serment devant l'assemblée pour son assermentation.

### **Préavis municipal n° 2016-66 relatif au Plan directeur régional du Gros-de-Vaud (accepté à l'unanimité)**

Les membres du Conseil communal adoptent le Plan directeur régional du Gros-de-Vaud. Pour rappel, ce préavis avait déjà été porté à l'ordre du jour du conseil du mois de juin 2016 et avait été retiré par la Municipalité, avant le vote, dans l'attente d'informations plus précises de la part de la Conseillère d'Etat sur la procédure d'approbation et sur le devenir des plans directeurs dans la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire.

Bien qu'un certain flou subsiste sur la procédure, le préavis est représenté en l'état. **Il faut savoir que les plans directeurs régionaux n'ont pas de valeur contraignante. Ce sont des plans d'intention servant de référence et d'instrument de travail pour les autorités cantonales et communales.**

Le Plan directeur régional soumis au vote est le résultat d'un travail de longue haleine dans lequel se sont impliqués l'ARGdV, des représentants des communes et des représentants du Canton. Il est un bon outil de travail dans un processus qui va se poursuivre et évoluer.

La place des communes Venoge au sein de la région Gros-De-Vaud est un sujet sensible. A ce jour, notre commune est bien

ancrée, reconnue et trouve toute sa légitimité dans le Plan directeur régional ce qui n'était pas acquis d'emblée.

On relève toutefois un point négatif concernant la coordination entre plans directeurs régionaux, spécialement en ce qui concerne le Plan directeur de la région de Morges. Ne pouvant apporter d'amendement au Plan directeur régional du Gros-de-Vaud à ce sujet, la commission souhaite que la Municipalité s'engage auprès de l'ARGdV et de l'ARCAM pour que des collaborations actives soient développées entre ces deux associations.

La commission, après de nombreux délibérés, propose d'accepter le Plan directeur régional tel que présenté.

### **Préavis municipal n°2017-12, relatif à un crédit d'étude pour le réaménagement et la réfection de la route de la Gare (accepté à l'unanimité)**

Les membres du Conseil communal adoptent le préavis susmentionné et accordent à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 130'000.-

Ce préavis s'inscrit dans la continuité afin de poursuivre, dans les délais prévus, les travaux de réfection de la route de la Gare, du chemin de l'Ancienne-Poste et Jean-Jacques Porchat jusqu'à la hauteur du numéro 32 de la présente route et du chemin de Beau-Site jusqu'au giratoire de la Place du Pont.

Le projet comprendra notam-

ment le réaménagement de l'espace et de ses abords soit :

- la réorganisation des cheminements piétonniers par la séparation du trottoir par une bande herbeuse et arborée pour le tronçon inférieur
- la réorganisation des cheminements piétonniers, aujourd'hui distribués de part et d'autre de la route dans le tronçon supérieur.
- La création d'une piste cyclable à la montée
- La pose d'un tapis phono absorbant sur les voies de circulation
- Le remplacement des robiniers (faux acacias) dont l'état sanitaire est mauvais.

### **Nomination d'un scrutateur**

Suite à la démission de M. Steve Pidoux, M. Claude-Alain Zbinden propose pour cette place Mme Valérie Codina Cervellin.

### **Nomination/dissolution de Commission**

La Municipalité demande la nomination d'une commission « Emoluments en matière de police des constructions »

### **Propositions individuelles**

Interventions des Conseillers : Un article paru dans un quotidien bien connu de la région faisait mention de la fermeture d'un nombre important de bureaux de la Poste. Sur la carte interactive on pouvait voir que le bureau de Penthalaz faisait partie des sites menacés. Est-ce

le cas ?

M. Freiburghaus répond que ces informations sont très controversées. La liste des bureaux de poste concernés par ces fermetures a été publiée par les syndicats et, à ce jour, ces informations sont démenties par la direction. La Municipalité se réunira pour débattre de cette question et prendra contact avec la Poste afin de pouvoir anticiper et éviter la fermeture. *Au chapitre de la circulation routière, il y a beaucoup de contrevenants qui empruntent la route de la Vuy et débouchent sur la route cantonale de Lausanne, ce qui est formellement interdit et dangereux. Une demande est*

faite à la Municipalité de faire éventuellement intervenir la gendarmerie de manière préventive sur ce secteur pour garantir la sécurité des enfants et des piétons surtout en fin de journée lorsque la visibilité diminue. Les prochains travaux prévus sur la route de Lausanne demanderont une attention toute particulière sur ce tronçon afin qu'il n'y ait pas d'abus. Les nids de poule sur la route de Lausanne seront comblés sous peu en attendant la réfection complète de la route.

*Aménagements à proximité du Verger. Un conseiller proposait un cheminement piétonnier devant les fenêtres de la*

salle de gym du Verger pour le passage des enfants qui se rendent à l'école. Actuellement, le tracé proposé contourne le bâtiment de l'autre côté pour arriver sur la place de sport Madeleine Chamot Berthod et il en restera ainsi puisqu'il donne entière satisfaction aux usagers. Toutefois nous encourageons les parents à emprunter et faire emprunter ce chemin aux enfants et ainsi éviter de traverser le parking. L'éclairage d'accès au terrain de sport ainsi que le long du chemin piétonnier sera mis en service.

#### **Prochaines dates importantes :**

Elections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat  
Dimanche 30.4.2017  
(Avec 3 membres du Conseil de Penthaz sur les listes)

#### **Prochaines séances du Conseil :**

19 juin 2017 à la Maison de Ville

Adresse mail du conseil  
secretaire.conseil@penthaz.ch

La séance est levée à 21h40.

## 15ème fête de l'Abbaye des Mousquetaires

Le comité de l'Abbaye

### **23, 24, 25 et 26 juin 2017**

Comme tous les trois ans, voici arrivée notre fête d'Abbaye. Cette année le thème de la fête est la Suisse folklorique. Nous vous invitons tous à venir participer tant au caveau, à la buvette et aux concerts. Le samedi, la société de tir sportif au Petit calibre permettra à tous et toutes de s'essayer au tir de précision. Que la fête soit belle.

#### Vendredi 23 juin 2017

Dès 18h30 Ouverture du caveau – soirée tartare et lasagne  
20h00 - 02h00 Animation par « Brice »

#### Samedi 24 juin 2017

05h00 Diane  
08h00 Rassemblement des tireurs - 0830 h prise de la bannière au Verger  
09h00 - 17h00 Tir au stand – nouvelles admissions – buvette  
20h00 Proclamation des résultats à la salle du Verger  
22h00 - 01h00 Animation par « Brice »

#### Dimanche 25 juin 2017

10h00 Rassemblement à la Maison de paroisse, culte en plein air avec le « chœur mixte de l'Aloëttaz » et la fanfare « l'Echo de la Molombe »  
10h45 Intronisation des nouveaux membres -  
Couronnement des Rois  
12h15 Partie officielle, banquet de l'Abbaye  
16h00 Grande parade de l'Abbaye - Cortège conduit par la fanfare « L'Echo des rochers » de Puidoux et la Guggenmusik « La Cancanière », avec le « yodlerclub Edelweiss et les cors des Alpes »

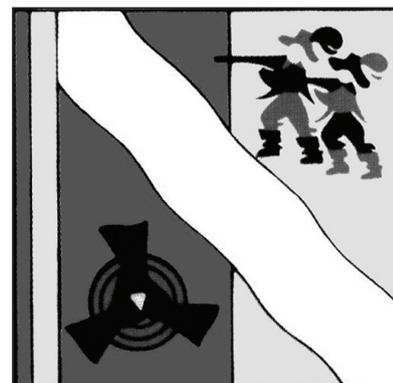
19h30 - 21h00 Concert de gala par la fanfare municipale de Mont-sur-Rolle  
21h00 - 02h00 Bal gratuit avec « le Bouvreuil » (ensembles d'accordéons)

#### Lundi 26 juin 2017

11h00 Rassemblement à la salle de Fête - Apéritif libre  
12h30 Banquet de l'Abbaye  
15h00 Parade conduite par « La Concasseuse », verrées des Rois  
20h00 Reddition de la bannière  
21h00 - 01h00 Bal gratuit avec l'ensemble de cuivre « La Concasseuse »

Les trois jours : restauration chaude, saucisses grillées, crêpes, etc.

#### **BALS ET CONCERTS GRATUITS**



1786-1983

# Historique du chœur mixte L'Aloëttaz

Yvonne Cochet, Présidente



A la suite de la dissolution du chœur d'hommes « La Chorale des Campagnes » de Penthaz-Penthalaz et du chœur de dames « Le Bluet », un chœur mixte voit le jour le 29 janvier 1970 à Penthalaz. La première répétition du chœur mixte, comprenant 32 membres, a eu lieu le 26 février 1970. Au mois de mai déjà, la première représentation publique est effectuée au Temple lors d'un concert religieux. Environ 50 choristes sont présents lors de cette représentation.

La première assemblée générale a lieu le 14 avril 1970, mais pourtant le nom de la société n'est trouvé que le 1er septembre de la même année. Après un vote historique et parmi de nombreuses propositions, le nom de la Loëttaz s'est imposé. Le nombre important d'alouettes et de membres fondateurs habitant le quartier de la « Loëttaz », et surtout son premier président, M. Jean-Pierre Epars, ont largement influencé ce choix. L'orthographe actuelle, « L'Aloëttaz », apparaît pour la première fois dans le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 1972.

Le chœur mixte s'est distingué à plusieurs reprises dans le cadre des cantonales (concours avec lecture à vue, chant imposé et interprétation libre). En 2001, et pour la première fois de son histoire, L'Aloëttaz s'est inscrite en 3ème division, la plus exigeante, et a obtenu des lauriers d'argent à la fois pour ses prestations en lecture à vue et en exécution d'un chœur imposé et libre.

En 2007, L'Aloëttaz s'est associé au chœur mixte « La Mutine » de Daillens. Cette association a permis d'assurer non seulement un

contingent de 45 chanteuses et chanteurs, mais surtout a débouché sur de belles amitiés.

A l'occasion de la Fête cantonale glaronnaise qui s'est déroulée les 12 et 13 juin 2010 à Linthal, les membres de L'Aloëttaz, pourtant partis dans un esprit de rencontre, sont revenus avec la mention « Très bien » et un laurier d'Or. Quel beau cadeau pour un 40ème anniversaire !

En 2013, lors de la 48ème Fête cantonale des chanteurs vaudois, qui s'est déroulée à Payerne, une quinzaine de chanteurs de L'Aloëttaz, secondés par deux membres de La Mutine, ont fait le déplacement. Sous la direction d'Andrea Longo, les chanteurs se sont présentés en section « libre », vu le peu d'effectif. Ce fut cependant un bon moment de convivialité.

Lors de la 49ème Fête cantonale des chanteurs vaudois qui se déroulera les 13 et 14 mai et 20 et 21 mai 2017 à Echallens, le chœur mixte L'Aloëttaz, qui compte aujourd'hui 13 chanteuses et chanteurs, sous la direction de Lise Dutruy, présidente de la SCCV, aura le privilège d'interpréter quatre chants, accompagné par le chœur mixte « L'Echo du Bois Joly » de Moiry, qui compte environ 24 chanteuses et chanteurs, sous la direction de Camille Bez, en section « libre », le dimanche 14 mai à 15 heures en l'Eglise catholique d'Echallens.

Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux lors de cette manifestation qui n'a lieu que tous les quatre ans.

## Grand succès pour le repas de soutien du FC Venoge

Bernard Morel

Le FC Venoge surfe sur la vague du succès. Sur le terrain bien sûr avec la promotion en deuxième ligue l'été passé et une première partie de saison très bien négociée. Mais également dans son rayonnement qui va bien au-delà des trois villages de Penthalaz, Penthaz et Daillens. Preuve en est le repas de soutien qui a eu lieu mi-février à la grande salle Jean Villard Gilles de Daillens. Il a réuni plus de 300 convives qui se sont régalés avec le menu préparé et servi par la famille Porchet, du restaurant de la Croix-Blanche à La Sarraz. La salle était remplie de partout.

« Jamais encore nous n'avions réuni autant de monde, s'est réjoui Sébastien Anger, président du FC Venoge. 315 personnes présentes, cela représente près de 50 de plus que l'année dernière. » Au-delà du bénéfice financier qui va forcément faire du bien à la caisse du club, c'est l'élan de sympathie que celui-ci suscite qui est à relever. Le président du Lausanne-Sports, Alain Joseph, n'était pas le dernier à être admiratif devant l'immense succès de ce rendez-vous, devenu incontournable.

Une belle dynamique anime donc le FC Venoge et l'envergure qu'a pris le repas de soutien en est une preuve

tangible. Et ce n'est pas la réussite d'un seul homme, mais celle de toute une équipe. « On peut remercier beaucoup de monde, relève encore Sébastien Anger. Je pense en particulier à Nicolas Jäger, responsable des manifestations et du comité du repas de soutien. Il organise cette Grand-Messe avec énergie, talent et succès. Je tiens à souligner aussi l'implication de nos chefs de table, sans qui rien de tout cela ne serait possible. Et j'ajoute encore un grand merci à nos sponsors qui nous soutiennent tout au long de l'année et tout particulièrement lors de cet événement en permettant la mise sur pied d'une tombola magnifique. »



# Joli succès pour le carnaval, malgré une météo capricieuse

Bernard Morel

La météo n'a pas été que sympa avec les organisateurs et les participants du 31<sup>e</sup> carnaval de Penthaz, dont le thème était « Miam miam miam miam », le samedi 4 mars. Le soleil était radieux et la température douce en fin de matinée lorsque la Guggen La Cancanière a commencé à jouer pour marquer le début des festivités. Les gens venus pour l'apéritif ont passé un moment très agréable devant le Verger. Conviés pour la première fois à la fête de ce carnaval jusqu'alors réservé aux enfants, les adultes ont bien répondu présent.

Après la soupe, les saucisses et les hamburgers de midi, il fut temps de se préparer pour la parade de l'après-midi. Les regards se sont alors tournés vers le ciel et sont devenus inquiets en voyant de gros nuages noirs s'amonceler. Et lorsque les deux orchestres de Guggens, La Cancanière



de Penthaz et les Cradzets d'Yverdon-Bains, se sont mis en place pour ouvrir le cortège, la pluie avait fait son apparition. Heureusement, elle n'a pas été continuelle et elle n'a pas empêché les enfants et leurs parents de faire le tour



du village pour terminer la parade sur la place Madeleine Chamot-Berthod. Puis c'est un repas chaud, concocté par Eric et son équipe, qui a attendu les participants au Verger en fin d'après-midi. En fin de soirée, un concert endiablé des deux guggens ont ravi les participants fidèles restés au Verger.

Pour la Cool'hisse et la Cancanière, co-organisateurs du carnaval, la manifestation a connu un relatif succès, compte tenu notamment de la météo capricieuse. En tout cas, l'ambiance était joyeuse et la bonne humeur de mise tout au long de la fête.

## Poursuivons l'élimination des neophytes envahissantes !

La Municipalité

Deux articles sont déjà parus en décembre 2015 (numéro 39) et novembre 2016 (numéro 42) traitant respectivement de l'élimination des **Buddléas de David** (arbres à papillons) et des **Sumacs, Rhus typhina L** (sumacs vinaigriers). Nous vous invitons à vous reporter aux articles précités pour des informations d'ordre général.

**Le Solidago canadensis L et le Solidago gigantea Aiton** -communément appelés solidage du Canada et solidage géant- se plaisent dans tout milieu rudéral, dans les friches, talus routiers, zones de compensations écologiques (jachères, prairies, etc.), zones alluviales, voire certains marais. Le solidage géant affectionne les lieux plus humides. Ce sont des espèces figurant sur la Liste Noire (2013) causant des dommages biologiques, sanitaires et/ou économiques. Les solidages américains sont dotés d'un système de rhizomes souterrains très efficace (reproduction végétative). Couplé avec une reproduction sexuée, pouvant atteindre 20'000 graines par plante, ils peuvent se répandre très rapidement. Les graines sont transportées aisément par le vent sur de grandes distances, à partir de 6 semaines après le début de la floraison et jusqu'en hiver. Les deux espèces sont très appréciées pour décorer les jardins, ce qui favorise également leur dissémination.

### Dangers et raisons d'agir

Les solidages américains concurrencent et étouffent les espèces indigènes et forment de grandes colonies denses et monospécifiques. L'envahissement des jachères par les solidages peut rendre la remise en culture très difficile. Les solidages peuvent envahir et compromettre la qualité écologique des prés à litière.

### Comment lutter ?

**Intervenir le plus tôt possible !** Plus une infestation est importante, plus il est difficile de contrer le développement des solidages.

**Eviter toute dispersion de la plante !** Intervenir au plus tard en début de floraison : la dispersion des graines par le vent est l'un des principaux facteurs de propagation de l'espèce.

Intervenir sur la totalité des plantes : enlever et éliminer les inflorescences et les rhizomes.

**Prévoir des contrôles : vérifier l'efficacité des interventions !** S'assurer de l'absence totale de rejets ou repousses. Répéter l'intervention jusqu'à disparition complète de la plante.

**Prévenir la colonisation par les solidages en évitant autant que possible les surfaces de sol nu !** Lors de travaux dans les zones infestées, limiter au maximum les perturbations du sol et

► suite en page 8

ensemencer rapidement les surfaces de sol nu avec des espèces indigènes.

**En raison de l'impact des traitements chimiques sur l'environnement, privilégier les méthodes de lutte mécaniques** (arrachages manuels, fauches répétées, abat-tages, dessouchages) !

#### Méthodes de lutte :

1. **Arrachage manuel** : L'ensemble des rhizomes doit être supprimé pour que l'intervention soit efficace. Une nouvelle plante peut croître à partir d'un petit fragment de rhizome. Intervenir en début de saison pour laisser aux éventuels rhizomes oubliés le temps de reprendre, puis les extraire au second passage.
2. **Fauche ponctuelle** : L'intervention doit impérativement être effectuée avant la floraison. Attention, la surface colonisée doit être fauchée dans sa totalité. Une seule plante arrivant à maturité peut produire jusqu'à 20'000 graines.
3. **Fauches répétées** : Les interventions doivent impérativement être effectuées avant la floraison. Pour être efficace, la fauche doit être répétée deux fois par an et pendant plusieurs années de suite pour conduire à la régression de la plante.

#### Elimination

Le ramassage et l'élimination de l'ensemble du matériel végétal issu de chacune des différentes interventions fait partie intégrante de la lutte contre le solidage. Des précautions particulières doivent être prises concernant les rhizomes.

**Le matériel aérien** (tiges, feuilles, inflorescences coupées avant le stade de floraison) peut être éliminé par compostage traditionnel (l'évacuation dans une compostière professionnelle n'est pas obligatoire) ou par incinération.

**Les rhizomes** doivent être apportés dans une compostière professionnelle (pas de compostage au jardin ni en bout de champ). L'incinération reste également une alternative.



Des informations complémentaires sont disponibles sur [www.vd.ch](http://www.vd.ch) et [www.infflora.ch](http://www.infflora.ch).

## Madeleine Chamot-Berthod, une star des années 50

Bernard Morel

« Je trouve que tout est très bien présenté. Je suis vraiment très contente. » Avec sa médaille d'or des JO de Cortina de 1956 autour du cou, entourée de sa famille, Madeleine Chamot-Berthod était heureuse lorsqu'elle a découvert l'exposition qui lui a été consacrée dans la Grande salle de la Maison de Ville au début du mois de mars. Créée l'année dernière à Château d'Oex, elle a été déplacée à Penthalaz à l'initiative de M. Yvan Rochat, municipal. Cela fait 30 ans que Mme Chamot habite à Penthalaz, la

place de sport derrière le Verger porte son nom. Il était donc normal que les Cancaniers puissent découvrir de plus près la carrière de celle qui fut championne olympique de descente à Cortina d'Ampezzo en 1956. Cette exposition valait vraiment la peine d'être visitée et elle a connu un succès certain. Elle était très intéressante à plus d'un titre. Elle a d'abord permis de s'apercevoir que Madeleine Chamot-Berthod était une véritable star – même si on n'utilisait pas encore ce terme – à son époque

et que les journaux d'alors savaient déjà très bien faire ce qu'on appelle de nos jours le « people ». Un simple exemple ? En août 1955, un magazine demandait à ses lecteurs de désigner le Suisse le plus célèbre parmi ces quatre personnalités : Auguste Piccard, Le Corbusier, Hugo Koblet (le champion cycliste alors en pleine gloire) et Madeleine Berthod, qui n'était pourtant pas encore championne olympique. Mais c'était déjà la meilleure skieuse du monde et c'est dire la place qu'elle occupait dans le grand public.

Après le titre olympique de 1956, les journaux, y compris « Paris Match », ont abondamment parlé de Madeleine Chamot-Berthod, et notamment de son mariage survenu six mois après les Jeux olympiques. « Madeleine a dit oui », titrait par exemple « L'Illustré » avec une grande photo du couple en Une. On la voyait également travailler à la ferme familiale et notamment traire les vaches.

Au fil de la visite, on s'est également mieux rendu compte de ce qu'était le ski dans les années 40 et 50, en particulier en regardant le matériel utilisé à ce moment-là et au travers de l'histoire du télésiège des Monts-Chevreuils, au-dessus des Moulins, là où tout avait commencé pour Madeleine Chamot-Berthod.



# Entreprises locales

Katherin Laffely

**Pour se faire soigner pas besoin de se déplacer beaucoup : sur la place centrale, vo chemin du Mont Tendre, le cabinet d'ostéopathie de Stefano Lorini. Ces deux théra de les présenter côte à côte...**

## Comment ont débuté vos parcours professionnels ?

Esther Martinetti a toujours eu envie de travailler dans le domaine de la santé. Après le cursus scolaire, elle a fait des études de physiothérapie en 2004 à Lausanne durant 4 ans. Munie de son diplôme, elle a commencé par faire du bénévolat au sein de l'association Ninez y Vida à Quito. Expérience riche en humanité qui la conforte dans son besoin de répondre à la souffrance des autres. De retour en Suisse, elle travaille à l'hôpital de la Providence et à la Permanence Vidy Med. A la naissance de sa première fille, elle devient indépendante tout d'abord à Penthalaz pendant 2 ans puis s'installe dans les locaux de l'ancienne pharmacie sur la place du village à Penthalaz.

Stefano Lorini a grandi à Penthalaz, en suivant l'école obligatoire au village et à Cossonay. Au gymnase, à Lausanne, la relation aux autres et l'attrait pour le sport l'ont poussé à s'intéresser aux sciences humaines et à la mécanique du corps. A cela s'est ajoutée une sensibilité face à la souffrance d'autrui qui l'a mené à chercher un moyen d'y répondre. Stefano Lorini choisit de suivre l'Ecole Suisse d'Ostéopathie de Belmont-sur-Lausanne, école à plein temps, dont il sort diplômé à l'été 2006. Il complète cette formation par une année d'assistantat dans un grand cabinet d'ostéopathie de Lausanne, ainsi que par l'obtention, en novembre 2010, d'un diplôme inter-cantonal (CDS) qui validera sa formation au niveau suisse.

## 2. Qu'est-ce qu'une journée type au cabinet ?

Les journées sont bien remplies du lundi matin 8h jusqu'à 19h30 certains jours. 4 à 5 semaines de vacances par année sont nécessaires pour

décompresser et se ressourcer.

4 personnes diplômées travaillent au cabinet : 2 femmes et 2 hommes à temps partiel. Chacun a un statut d'indépendant et profite des 2 salles de soins pendant leurs

jours de présence. La clientèle est surtout locale. Les patients prennent rendez-vous par téléphone. Le suivi du traitement est assumé par le même professionnel. Ainsi des liens se créent entre le client et le phytothérapeute qui sont autant de bénéfices sur le chemin de la guérison. Stefano Lorini travaille seul dans son cabinet, répond en personne aux appels téléphoniques. Il adapte ses horaires en fonction des rendez-vous. Aux consultations fixées à l'avance, viennent s'ajouter assez régulièrement des rendez-vous d'urgences ostéopathiques, pour lesquels il laisse facilement des plages horaires libres. Son temps vacant, il le passe avec sa femme et ses 3 enfants. Il se ressource volontiers dans la lecture.

## 3. Comment tournent les cabinets ?

La physiothérapie est une médecine reconnue par Santé Suisse. Les traitements sont prescrits par une ordonnance médicale et remboursés par les assurances de base. Une grande diversité de prise en charge est proposée allant du drainage lymphatique, aux traitements de l'arthrose ou de la rhumatologie. Les suites opératoires en orthopédie s'accompagnent souvent de physiothérapie. En neurologie, des exercices de mobilisation passive ou active sont proposés ainsi que



des thérapies naturelles sous forme de massage et de mobilisation. Chez les enfants, les traitements face aux problèmes de scoliose et d'articulations sont adaptés à leur morphologie et leur endurance. La physiothérapie respiratoire est aussi proposée. De plus en plus, la nécessité d'un traitement chez la physiothérapeute est évidente tant du point de vue médical que pour la rééducation et le bien-être. La formation continue est très importante et 6 jours par année sont à disposition des professionnels cherchant toujours à s'améliorer et à se tenir au courant des dernières nouveautés.

L'ostéopathie est une médecine de premiers recours ; de ce fait les patients peuvent venir consulter sans prescription médicale. Pour être remboursé, le patient doit bénéficier d'une assurance complémentaire « médecine naturelle » ; de plus l'ostéopathe qu'il choisit doit être affilié auprès des registres tels ASCA (fondation suisse pour les médecines complémentaires) ou RME (registre de médecine empirique), reconnus par la plupart des assurances. L'affiliation du thérapeute à ces registres est un gage de qualité et de sécurité au vu de la formation continue exigée chaque année. Stefano Lorini reçoit tout type de patients :

## Vous trouverez le cabinet de physiothérapie d'Esther Martinetti et au Carpies sont utilisées par beaucoup de personnes et je trouve intéressant

du jeune enfant à la personne âgée en passant par l'adolescent, l'adulte et le sportif. Les motifs de consultation sont les douleurs fréquentes du dos (torticolis, lumbago, sciatique, névralgie cervico-brachiale, névralgie intercostale...), des bras et des jambes (tendinite, épicondylite, entorse...) mais aussi certains symptômes plus complexes tels : maux de tête, vertiges, troubles ORL (sinusite, otite...), troubles du transit (constipation, ballonnements...), certaines douleurs de la sphère gynécologique, troubles liés à la croissance, troubles orthodontiques. En tant que thérapeute de premiers recours, l'ostéopathe doit être capable de déceler des lésions qui sortent de son domaine d'action, telles les fractures, tumeurs et infections. Pour cela une anamnèse précise du motif de consultation, des antécédents (traumatiques, chirurgicaux, familiaux) et des habitudes de vie du patient sont très importants en vue d'établir soit un diagnostic de délégation vers un spécialiste, soit un diagnostic ostéopathique qui, complété par des tests ostéopathiques spécifiques, lui permettra une prise en charge optimale. En règle générale, pour une plainte donnée, Stefano Lorini voit ses patients 2-3 séances. Parfois une seule séance peut suffire : c'est le principe d'autogénération, cher aux ostéopathes, qui considère que le corps, après que le thérapeute a donné l'impulsion nécessaire à rééquilibrer les différents systèmes, prend lui-même la relève les jours qui suivent pour s'autoréguler face à la maladie.

#### 4. Collaboration au sein du cabinet et relations avec les autres professionnels

Dans la région, plusieurs cabinets de physiothérapie sont ouverts (1 à Gollion, 3 à Cossonay). Esther Martinetti collabore avec chacun d'entre eux et

les propose à certains clients lorsqu'il n'y a plus de place dans son cabinet. Elle peut aussi proposer d'autres médecines douces lorsqu'une prise en charge le nécessite. Au sein du cabinet et entre collègues, un partage est vécu si le besoin est utile. Cela permet de voir une situation avec d'autres yeux et d'imaginer différentes approches. Il arrive que Stefano Lorini reçoive des patients envoyés par des médecins, mais la chose est à ce jour assez rare ; en effet pour des plaintes qui touchent à l'axe musculo-squelettique, le réflexe veut que des séances de physiothérapie soient prescrites. De ce fait, il existe une collaboration plus intime et complémentaire avec le physiothérapeute ; en effet celui-ci, dans les cas de rééducation, a pour objectif principal de restaurer une mobilité articulaire optimale. L'ostéopathe quant à lui, de par un autre principe fondamental de l'ostéopathie qu'est « l'interdépendance réciproque entre la structure et la fonction », va se focaliser sur des lésions de densité ou « résistance » tissulaires, plus que sur la mobilité articulaire, en sachant qu'une structure libérée (tendon, muscle, ligaments, etc...) va favoriser un retour à la normale de la fonction. L'ostéopathie se définit comme une médecine holistique ; elle considère l'organisme comme une somme de structures qui sont toutes dépendantes les unes des autres et que la santé passe par l'équilibre fonctionnel de l'ensemble de ces structures. Par ce principe l'ostéopathe peut aisément collaborer et s'entendre avec des thérapeutes d'autres

médecines complémentaires comme par exemple l'acupuncture et la naturopathie.

#### 5. Quels sont les aspects les plus importants dans vos métiers ?

Le contact avec les personnes. Esther Martinetti le proclame haut et fort. La relation est très importante pour cette jeune femme qui exerce son métier avec beaucoup de sérieux, de compétences, d'efficacité et qui cherche toujours à adapter son approche aussi bien à la sensibilité des gens qu'à la problématique de santé devant laquelle elle se trouve. Elle estime que la relation est d'égal à égal et écoute ce que les gens ont à lui dire. Les personnes venant au cabinet cherchent à se faire du bien. Leur état d'esprit est ouvert et prêt à accepter les manipulations, massages, mouvements proposés. La personne est souvent en souffrance et sait que la physiothérapeute peut améliorer la situation.

L'ostéopathie se considère à la fois comme une science, un art et une philosophie. Une science car ses supports anatomiques et physiologiques sont avérés ; un art car elle est subjective quant au choix d'un test ou d'une technique pour corriger l'une ou l'autre lésion ; un art toujours car la technique s'acquiert et se perfectionne tout au long d'une vie. Une



philosophie car basée sur un concept dont les différents points ont déjà été évoqués dans cet article. En ostéopathie il existe une interrelation entre toutes les structures du corps et cette relation est possible d'un point de vue non seulement mécanique mais aussi liquidien (sang, lymphe) et neurologique ; donc lorsque est traitée une zone de densité (résistance) tissulaire, l'ostéopathe permet à la mécanique de se réajuster mais aussi aux échanges sanguins, lymphatiques et nerveux de mieux se faire et ainsi d'avoir une action locale et à distance de la zone traitée. L'aspect le plus important est d'avoir une rigueur dans les tests spécifiques. Cette rigueur, qui s'acquiert avec l'expérience, permet à l'ostéopathe de ne pas se sentir démuni, même dans des cas de symptômes assez complexes.

#### 6. Quels sont vos plus beaux souvenirs professionnels ?

Au début de sa carrière professionnelle, Esther Martinetti se souvient d'un patient amputé venu la saluer. Il marchait avec sa prothèse, très à l'aise et souriant. Elle est toujours émue à ce souvenir, car son travail de physiothérapie avait contribué à l'acceptation de cet handicap grâce à une mécanique adaptée et une mobilisation adéquate qui permet-

tait à cette personne de vivre de façon parfaitement autonome et indépendante.

Stefano Lorini se souvient de la prise en charge d'une patiente qui souffrait d'une pathologie gynécologique. Ce genre de traitement est complexe et nécessite du savoir-faire, de la sensibilité et de l'écoute ; la confiance installée au fil des séances a été un moteur de satisfaction important.

#### 7. Comment voyez-vous l'avenir de vos cabinets ?

Le cabinet de physiothérapie est bien installé au sein du village. Depuis 4 ans, le bouche à oreille a fonctionné et l'agenda de la semaine est plein. L'équipe qui travaille au sein de cet espace reçoit beaucoup de signes de reconnaissance et de remerciements. Au fil des jours, d'une séance à l'autre, traitements après traitements, la validation du travail bien fait montre que cette équipe a toute sa place et sa raison d'être. Esther Martinetti est compétente, expérimentée, décidée, claire, ouverte aux autres thérapies, collaborante avec ses collègues et dans la région.

En tant qu'ostéopathe indépendant, il y a toujours une part d'incertitude concernant l'avenir ; cependant le travail effectué par des personnes de volonté en vue d'une meilleure reconnaissance de la profession laisse

présager un avenir serein. L'ostéopathie est un métier magnifique, mais elle est avant tout un outil au service du bien être des patients. Tant que Stefano Lorini peut faire du bien aux personnes qui font appel à ses services, voilà tout ce qui le comble. Sa personnalité riche, sereine, compétente et très à l'écoute des autres est un gage de qualité important dans cette discipline.

Je remercie ces deux professionnels qui m'ont reçu avec beaucoup de gentillesse et m'ont accordé un joli moment de disponibilité pour cet article. J'ai été très touchée par la qualité du message qu'ils transmettent et par la passion qu'ils expriment pour leur métier.

#### Contact

Stefano LORINI  
Ostéopathe diplômé CDS-GDK  
Chemin du Mont-Tendre 6  
1305 Penthelaz  
Tél : 079 621 19 03

Esther Martinetti  
Physiothérapeute  
Lundi - jeudi 8h - 19h,  
Vendredi 9h - 12h  
Tél : 021 861 20 20

## Vision

Henri-Robert Borgeaud



Pour cette 4<sup>e</sup> édition de «Vision», j'ai souhaité interviewer M. Stéphane Zürcher, président du Groupe socialiste, Verts & sympathisants. Qu'est-ce qui l'anime, quelles sont ses convictions, quelle est sa vision des équilibres et enjeux politiques prévalant dans notre cité, quelles sont

les valeurs défendues par son groupe, c'est ce que nous allons voir avec lui.

#### Tout d'abord, à titre personnel, quel est votre parcours au conseil communal ?

J'y suis entré en 2000 sous les couleurs du parti socialiste, ayant à cœur de défendre des valeurs telles que la justice sociale, une politique familiale solidaire et la mobilité douce. En 2009 je suis devenu président du Groupe de Penthelaz. Plus tard, lors

de la redéfinition des districts nous avons rejoint la section Gros-de-Vaud du PS dont je suis l'actuel vice-président.

#### Fondamentalement, quel est le rôle du président ?

Il assure la liaison entre le président du conseil communal et le groupe, que ce soit dans la transmission d'informations ou par exemple lorsqu'il s'agit de composer les différentes commissions œuvrant en parallèle du

conseil. Il joue également un rôle de coordinateur de l'activité du groupe en lien avec la section régionale.

### **Le Groupe socialiste, Verts & sympathisants, est-il un parti ?**

Non, il s'agit d'un regroupement qui n'a pas de statuts propres, mais qui est affilié au PS section Gros-de-Vaud. Les 3 membres de notre groupe faisant partie des Verts sont eux rattachés à leur section dite de Tasson (Gros-de-Vaud et sous-arrondissement de Romanel).

### **Quels liens programmatiques entretenez-vous avec les organes faitiers de vos partis respectifs ?**

Nous participons aux campagnes sur les objets cantonaux et fédéraux et soutenons bien évidemment nos candidats lors d'élections, par contre au niveau de la politique communale, les positions sont peu partisans et c'est l'intérêt bien compris de la communauté qui guide nos votes.

### **Quelles sont les valeurs essentielles, les idées fortes, défendues par votre Groupe ?**

Actuellement, c'est la mobilité douce (zones 30) et l'aménagement urbain qui constitue une priorité dans la mesure où ces points ont un impact sur la qualité de vie au village. Ce qui nous importe, c'est que les conditions d'un vivre ensemble le plus harmonieux possible soient réunies, que chaque citoyen puisse trouver sa place et s'intégrer dans la vie du village.

### **Est-ce que les sensibilités roses et vertes sont toujours de même nature, ou y a-t-il des divergences fondamentales ?**

Non, nous partageons les mêmes valeurs. Lors de la création du parti vert, en 1997, les socialistes se préoccupaient prioritairement de justice sociale, de solidarité. Les écologistes étaient surtout mobilisés par le combat anti-nucléaire et la protection de l'environnement. Actuellement, ces positions sont lar-

gement communes aux deux partis.

### **Quelle place y a-t-il pour les sensibilités politiques dans les débats du législatif d'une commune telle que Penthaz ?**

Il y a fort peu d'objets dans le cadre desquels les positions sont très clivées. L'autonomie communale est relativement restreinte et nos autorités ont à gérer des projets peu marqués politiquement. Les positions des membres du législatif sont donc rarement partisans. La cohabitation sans problème d'une majorité rose verte à l'exécutif avec une majorité de droite au conseil en est la parfaite illustration. De plus je dirais que logiquement les propositions émanent principalement de nos municipaux et que le travail des commissions contribue également à l'émergence de propositions consensuelles.

### **Historiquement la commune de Penthaz a eu à trouver un équilibre entre sa population d'origine paysanne, par essence plutôt conservatrice, et sa population ouvrière arrivée plus tard, principalement avec les Câbleries, et de sensibilité plus socialiste. Est-ce que d'une manière ou d'une autre, cette polarisation existe encore ?**

Non, je ne parlerais pas de clivage. Il y a peut être un sentiment d'appartenance différent entre le haut et le bas du village, mais le «mélange» s'opère bien, en particulier au travers des enfants, dont la scolarisation et les loisirs sont facteurs de rencontres et d'échanges. Concernant cet équilibre, il faut aussi relever l'importance du passage de l'élection selon le système majoritaire au système proportionnel. Entré en vigueur vers 1957, ce mode a permis une plus juste représentation de l'électorat socialiste dans nos autorités et par comparaison avec les communes environnantes, sa représentation est plus importante à Penthaz.

### **Le Groupe socialiste, vert & sympathisants est la deuxième forma-**

### **tion de par sa représentation au conseil. 19 membres élus en 2006, 20 en 2011, 19 en 2016. Faut-il en déduire que les valeurs défendues par les représentants roses verts touchent plus ou moins une part constante de la population ?**

Oui, on peut l'analyser de cette manière, mais cette répartition pourrait évoluer en fonction du développement urbanistique de Penthaz. Même si, LAT oblige, il n'y a pas d'évolution significative à attendre pour ces prochaines années. Concernant les valeurs de solidarité, partage, durabilité que vous évoquez, et malgré le virage d'une société qui tend à toujours plus d'individualisme, il est réjouissant de toujours pouvoir compter avec des citoyens prêts à s'engager pour le bien commun et la défense de nos idéaux.

### **Dans le cadre de l'autonomie communale, quels sont les grands enjeux de la législation ?**

La refonte du Vieux Village, puis, plus loin, le réaménagement de la gare ainsi que les enjeux de l'agenda 2030 du développement durable. Sans oublier plus prosaïquement de veiller à ce qui fait la qualité de vie à Penthaz.

### **Un souhait ?**

Comme tout président de Groupe, je souhaiterais qu'un plus grand nombre de citoyens s'impliquent dans la vie politique et associative du village et partant avoir plus de membres.

Pouvoir présenter d'avantage de candidats aux élections serait évidemment un signe encourageant quant à la vigueur de nos institutions. Et pour terminer je dirais mon souhait de voir Penthaz rester un village avec lequel ses habitants ont un vrai lien par opposition avec la réalité de cité dortoir que vivent certaines agglomérations.

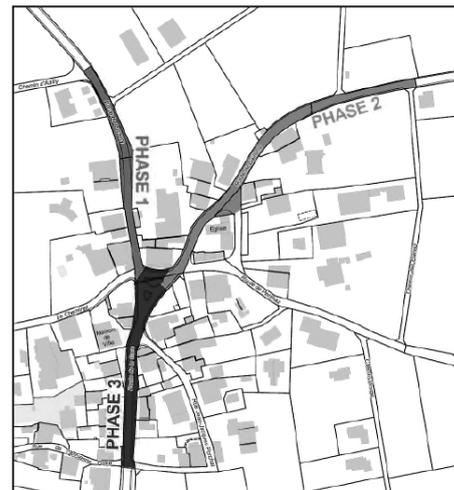
# Avis de travaux

La Municipalité

Les travaux de réaménagement du Vieux-Village, visant à la sécurisation et à la tranquillisation du trafic, tout comme à la requalification des espaces publics, se dérouleront en trois phases de février à octobre 2017 :

- Phase 1 : route de Lussery, début lundi 20 février 2017, durée environ 2 mois ;
- Phase 2 : route de Dailens, début avril 2017, durée environ 4 mois ;
- Phase 3 : route de la Gare, début août 2017, durée environ 2,5 mois.

Ces réalisations vont inévitablement générer des désagréments et la fermeture temporaire de divers tronçons. Des déviations et une signalisation adéquate seront mises en place. M. Roan Vallat, chef du service technique, tél. 021 863 20 50, se tient à disposition pour tout complément d'information. La Municipalité et les entreprises mandatées s'engagent à tout mettre en oeuvre pour limiter les nuisances dues au chantier et vous remercient de votre compréhension.



## Travaux bruyants

La Municipalité

La belle saison arrive bientôt. Chacun songe déjà aux futurs travaux de rénovation et d'entretien, de sa maison, de son jardin, à devoir tailler les haies, tondre le gazon, etc.

La Municipalité enregistre chaque année des plaintes émanant de la population, c'est pourquoi elle rappelle ci-après quelques règles essentielles du Règlement de police. En respectant ces dernières, vous participerez au maintien de bonnes relations de voisinage et à la qualité de vie dans notre commune.

### Art. 41 Travaux bruyants

Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant, de nature à troubler le repos des personnes, est interdit de 20 heures à 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels.

En outre, en dehors de ces heures, toute mesure doit être prise pour réduire le bruit le plus possible. Font exception aux règles ci-

dessus, celles citées à l'article 57 (services publics, travaux liés à un accident, indispensables pour raison de sécurité ou d'exploitation continue, à la conservation, la protection ou la rentrée des récoltes). En outre, l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre 12 heures et 13 heures, ainsi qu'à partir de 20 heures et jusqu'à 7 heures.

### Art. 73 Déchets incinérables et feu sur la voie publique

L'incinération de déchets urbains est interdite, sauf disposition du droit fédéral ou cantonal. Les déchets naturels végétaux provenant de l'exploitation des forêts, des champs et des jardins sont compostés ou déposés aux endroits déterminés par la Municipalité (déchetterie).

L'incinération de ces matières en plein air est strictement interdite.

## Mise de bois de feu

La Municipalité

La Municipalité fera miser le samedi 29 avril 2017 environ 150 stères. La Commune propose le sciage et la livraison en vrac pour le prix de 55.- Fr /stères en sus du prix misé. Rendez-vous des miseurs : 09h30 En Rié.

## 49ème Fête cantonale des Chanteurs vaudois à Echallens

Le Chœur mixte L'Aloëttaz

Le Chœur mixte L'Aloëttaz, associé pour l'occasion au chœur mixte L'Echo du Bois-Joli de Moiry, participera à la fête cantonale à Echallens. Une interprétation devant le jury aura lieu le dimanche 14 mai à 15h à l'église catholique. Le chœur se produira aussi lors d'animations sur différentes places.

L'Aloëttaz prendra également part au cortège le dimanche 21

mai. Soyez nombreux à venir écouter et soutenir le chœur mixte L'Aloëttaz !

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la fête: [www.leschantsencoer.ch](http://www.leschantsencoer.ch)

# Agenda de la commune

## Memento

<b>5 avril 2017</b> Thé dansant	<b>17 mai 2017</b> Thé dansant
<b>9 avril 2017</b> Fête des Rameaux	<b>7 juin 2017</b> Foire aux livres organisée par la Bibliothèque
<b>19 avril 2017</b> Thé dansant	<b>10 juin 2017</b> Repas de soutien du FSG
<b>29 avril 2017</b> Repas de soutien "Tartare" organisé par la Jeunesse	<b>14 juin 2017</b> Thé dansant
<b>3 mai 2017</b> Thé dansant	<b>23 au 26 juin 2017</b> Fête de l'Abbaye
<b>10 mai 2017</b> Repas de soutien organisé par le Tennis Club	<b>28 juin 2017</b> Thé dansant

## Jeunesse

Salle du Verger  
Samedi 29 avril 2017

### Soirée Tartare

*Animée par Brice*

Apéritif dès 19h00  
Tartare  
Dessert

CHF 40.- par personne  
CHF 2.- par année  
jusqu'à 14 ans

#### Inscriptions :

jusqu'au 19 avril 2017  
078 617 77 08  
cel.meylan@gmail.com  
Ouvert à tous dès 21h00  
Organisation : Jeunesse



## Cultes

### A l'église

- 23 avril, 10h, avec Catherine Novet, diacre
- 21 mai, 10h, avec André Perrenoud, pasteur

### Au Foyer paroissial (avec café après-culte)

- 14 avril, 10h, Vendredi-Saint, Sainte-Cène, avec Catherine Novet, diacre
- 14 mai, 10h, Sainte-Cène, avec André Perrenoud, pasteur
- 25 juin, 10h, avec André Perrenoud, pasteur, dans le cadre de l'Abbaye des Mousquetaires

### Rendez-vous paroissiaux importants

- 9 avril, 10h, culte des Rameaux à la Salle du Verger, avec baptêmes et confirmations des catéchumènes de 11e année.

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou encore le site internet de la paroisse : [www.penthalaz.eerv.ch](http://www.penthalaz.eerv.ch)

## Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : [www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay](http://www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay). Ou au secrétariat, les lundi et vendredi après-midi, 021 535 64 84

## Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

### Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal, Bourse communale et Service technique

- Tél. 021 863 20 50

### Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

- Tél. 021 863 20 50/3

### Accueil de midi

Midicroque

- Tél. 076 229 31 99

## Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

## Numéros d'urgence

- Police : 117
- Sapeurs-pompiers : 118
- Ambulances : 144
- Intoxications : 145
- REGA : 1414
- Médecins et pharmacies de gardes : 0848 133 133
- Vétérinaire de garde : 021 861 33 19

# L'ouvrier au village

Extrait de l'ouvrage de Mme Denise Francillon « L'Ouvrier au village », partie 10

Georges Badoux

## Les sociétés locales

En 1910, la création de la Société de Jeunesse, alors que le village perd sa cohésion communautaire, est significative d'une recherche nouvelle de vie sociale. Le 21 février 1910, la Jeunesse fait sa première demande d'utilisation de la salle communale à la Municipalité. Celle-ci lui en accorde l'usage. Cette société apporte l'animation qui manquait au village. En 1911, elle organise une fête de deux jours aux Grands-Moulins, avec « bal sur plancher en plein air », installation d'un carrousel et d'un tir mécanique. Une autorisation lui est donnée de tirer 10 coups de canon à cette occasion. Chaque année ces fêtes se renouvellent jusqu'à la déclaration de guerre. Elles reprennent en 1917.

Il est très difficile de savoir qui était membre de cette société et si les jeunes ouvriers en faisaient partie. Cependant, il est certain que sa création est une affaire villageoise et paysanne. A cette époque, plusieurs sociétés identiques ont été créées dans le canton pour lutter contre la dépopulation des communes rurales. La fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes voit le jour en 1919, en opposition aux Jeunesses socialistes créées auparavant. Mais à Penthaz, les oppositions de classe ne se manifestaient pas de manière aussi contrastées. Le 21 janvier 1921, la Société de jeunesse demande la permission de danser et de fêter le 1er mai, ce qui lui est accordé. On peut donc imaginer une participation ouvrière accrue à partir de la fin de la guerre, une fois les horaires de travail allégés.

Avant la fondation de cette société-là, la vie sociale du village était centrée sur les sociétés de chant et de musique de Penthaz-Penthaz, fondées avant 1898 et dès 1900.

En 1917, un tournant se manifeste, une société de gymnastique est

créée et en 1920, un ouvrier de l'usine fonde la société de musique. La vie sociale s'intensifie, en 1921, la Direction de la fabrique installe un cinématographe pour ses ouvriers et leur famille. Chaque société organise ses kermesses en été et ses soirées théâtrales en hiver et des groupements divers se forment en fonction des intérêts individuels. Ce nouvel individualisme social allait-il de pair avec une intégration des ouvriers dans ce village qui perdait sa forme et sa structure primitive ? Il semblerait que la société villageoise ait eu une volonté de protéger l'harmonie née d'une participation globale à la vie communautaire et de ce fait, l'intégration sociale ouvrière a été favorisée par cette volonté même, particulièrement à la fin de la guerre.

## Le respect de la propriété : les contraventions

La commune de Penthaz possède encore dans ses archives les petits carnets où les gardes-champêtres notaient leurs rapports. Dès l'arrivée d'ouvriers au village, il y a davantage de maraudeurs. Dès 1904, au Conseil général, un paysan propose d'augmenter le nombre des gardes-champêtres de deux à quatre pendant les mois de septembre et octobre ; la proposition est acceptée. Il semblerait donc que le Code rural qui établissait l'inviolabilité de la propriété agricole n'ait pas été connu de la population ouvrière. Pour le faire respecter, on met à l'amende les maraudeurs et toute personne traversant la propriété d'autrui.

Le respect des coutumes, qui pouvait faciliter l'intégration sociale de la population ouvrière dans ce milieu paysan, se fait par la contrainte. L'ouvrier n'a pas les mêmes raisons que la paysannerie de respecter le droit de propriété, forgé par la coutume et que l'enfant de la campagne apprend dès son enfance.



Collection de la famille de feu M. Marcel Chollet, Penthaz